

Le 9 octobre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 octobre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Monsieur KARA à Monsieur MONTEUX.

Absents : Monsieur PEPIN, Madame RODRIGUES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention relative au plan Le numérique à l'école pour 2023-2027 avec SEM

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de sa compétence « multimédia dans les écoles », Saint-Etienne Métropole (SEM) conduit un plan d'équipement numérique pour les écoles, nommé « Plan Numérique à l'Ecole ».

Il explique que cette opération, menée en lien étroit avec l'Education Nationale a pour objectif de doter l'ensemble des écoles maternelles, élémentaires, publiques et privées du territoire en équipements numériques dont le choix est validé dans les instances de Saint-Etienne Métropole, en assurant, pour une efficacité pédagogique optimale, une véritable cohérence entre l'équipement des écoles et la formation des enseignants.

Puis, il liste les objectifs de ce nouveau plan « le numérique à l'école » 2023 - 2027 comme suit :

- lutter contre la fracture numérique et offrir un niveau d'enseignement primaire innovant,
- continuer de préparer la nouvelle génération à la révolution numérique en facilitant l'intégration du numérique dans l'apprentissage de toutes les matières,
- accompagner les enseignants à l'usage des outils numériques dans leur pratique professionnelle,
- renouveler les équipements du parc numérique des écoles, avec sobriété en fonction des besoins et des usages pédagogiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20231010-2023-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

Publication : 10/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire indique qu'une convention soumise à approbation, fixe les rôles et engagements de SEM et des communes. Pour Andrézieux-Bouthéon, il est prévu que :

La Métropole assurera :

- Le pilotage du plan et l'organisation de sa communication,
- La mise en place des équipements numériques, des logiciels bureautiques, dans chaque école, ainsi que leur gestion,
- La prise en charge de l'abonnement et de l'accès internet dans chaque établissement,
- La maintenance, l'entretien des ordinateurs et des logiciels, propriétés de SEM, ainsi que la gestion des ordinateurs déclarés hors service,

La Commune prendra à sa charge :

- L'exécution de travaux nécessaires pour la mise en place des équipements numériques,
- Le relais d'information auprès de SEM pour tout changement sur la ligne téléphonique de l'école,
- L'évacuation des ordinateurs vétustes n'appartenant pas à SEM via des services de recyclage,
- La fourniture et le recyclage des consommables,
- La sécurité, la protection et l'assurance des équipements,
- La communication sur les supports municipaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative au nouveau plan « Le numérique à l'Ecole » pour la période 2023-2027, à conclure avec Saint-Etienne Métropole,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 10 octobre 2023

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

